



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le

05 OCT. 2020

Madame Marianne CORNU-PAUCHET,

Au 31 décembre 2018, près de 8000 français, 1 500 enfants et 6 500 adultes, sont accueillis dans des établissements wallons, originaires majoritairement des régions Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est. La mise en œuvre depuis 2016 de la politique de prévention des départs non souhaités vers la Belgique, associée au déploiement de la démarche de « Réponse Accompagnée pour Tous », a porté de premières améliorations pour les familles – en particulier s’agissant des enfants –, en favorisant des approches plus collectives autour des situations individuelles complexes. Cependant, les séparations contraintes des familles se poursuivent : sur la période 2017-2019, ce sont encore près de 500 adultes qui partent en Belgique chaque année. Dans la plupart des cas, la Belgique est une solution de dernier recours faute d’avoir pu trouver une solution adaptée sur le lieu de vie de la personne handicapée, ce qui doit nous interpeller. Au total, c’est aujourd’hui près d’un demi-milliard d’euros que l’assurance maladie et les conseils départementaux investissent chaque année, sans maîtrise, pour le financement de ces prises en charge en Belgique.

En préparation de la conférence nationale du handicap (CNH), j’ai souhaité que des travaux soient conduits pour à la fois mieux documenter cette réalité, et formuler des recommandations. Ces travaux ont conclu à la nécessité d’une évolution plus radicale de notre politique publique, avec la poursuite de deux objectifs concomitants et à articuler : d’une part, la mise en œuvre d’une stratégie commune Etat/Conseils départementaux de conventionnement du secteur adulte pour réguler, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, l’activité des établissements wallons accueillant des Français ; d’autre part, l’accélération du déploiement de solutions alternatives d’accompagnement dans les régions les plus concernées.

Je souhaite désormais mettre en œuvre ces évolutions fortes selon les deux approches proposées. En particulier, le développement à haut rythme de nouvelles solutions pour les familles doit constituer un chantier prioritaire, en lien étroit avec les efforts engagés pour faire évoluer l’offre d’accompagnement et mieux faire place aux choix des personnes dans une société que je souhaite résolument inclusive. Cet investissement va se traduire, pour les trois régions les plus concernées par les départs vers la Wallonie (Hauts-de-France, Ile-de-France et Grand Est), par le lancement dès 2020 d’un plan de création sur 3 ans de solutions nouvelles, à hauteur de 90 M€ sur trois ans, dont 20 M€ dès 2020.

Avec cet engagement budgétaire exceptionnel, je souhaite que tous les outils et toutes les initiatives soient mobilisés pour construire des réponses adaptées et modulables pour les familles. A ce titre, une planification précise et ambitieuse du développement de ces solutions, qu’il s’agisse d’en définir la nature ou les conditions de leur accélération, doit être bâtie et crédibiliser l’adéquation de cette dynamique avec les conditions de régulation de l’offre belge.

Ce chantier devra en outre être totalement articulé avec la stratégie de développement de l'offre d'accompagnement attachée aux situations complexes, pour partie portée par la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement, et ce quels que soient les financeurs. Il devra également constituer un « laboratoire » de la transformation souhaitée pour une société du choix pour les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse par exemple de faire éclore des projets de logements dits « inclusifs », d'évoluer vers des modèles d'hébergement faisant toute leur place à la dignité des personnes, ou encore de construire à l'échelle des territoires des plateformes ressources et de services pour une individualisation de l'accompagnement. A ce titre, vous serez pleinement associée à la stratégie de transformation de l'offre d'accompagnement conduite par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées. Enfin, l'étude des flux vers la Wallonie a démontré la nécessité de porter une attention toute particulière à la bonne articulation avec la stratégie nationale en faveur de la santé mentale et de la psychiatrie.

Loin d'être une fatalité, et alors que les placements en Belgique sont davantage subis que volontaires, je souhaite que les premières initiatives qui émergent pour faciliter le retour en France des personnes soient également évaluées et encouragées, lorsqu'elles correspondent aux choix des familles.

L'ambition attachée à ce chantier, l'extrême attention qui doit être portée aux personnes, le nombre des partenaires impliqués ou encore la mise en œuvre concomitante et cohérente de deux dynamiques (conventionnement du secteur adulte et développement de l'offre sur le territoire national), rendent nécessaire son pilotage resserré.

Aussi, je souhaite que vous puissiez assurer la coordination générale et l'animation de l'ensemble des travaux, en lien étroit avec les trois ARS directement concernées, la DGCS, la DSS, la DGOS, la CNSA, le secrétariat général du comité interministériel du handicap (SGCIH), ainsi que la délégation interministérielle à l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (DIA) et la CNAM. Votre positionnement en tant que chargée de mission au sein du pôle Santé-ARS du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, dont une des missions est justement la coordination de l'ensemble de ces acteurs, est un atout pour la réalisation de cette mission. Dans ce contexte, vous vous attacherez à bâtir une organisation de travail collective, structurée autour d'un comité opérationnel, intégrant les référents identifiés par chacune des administrations sur ce projet. De façon plus spécifique, vous pourrez mobiliser le concours de la cellule des affaires internationales logée au sein de l'ARS Hauts-de-France – qui sera renforcée en termes de moyens humains à cet effet –, laquelle jouera un rôle pivot pour assurer la déclinaison de l'accord-cadre franco-wallon et conduire les négociations conventionnelles.

Pour le pilotage stratégique du projet, vous animerez les travaux du comité national de suivi relatif à l'accueil des personnes handicapées en Wallonie, dont la composition devra le cas échéant être ajustée pour prendre en compte l'ensemble des parties prenantes et créer les conditions de la réussite de notre engagement.

Dans la conduite de votre mission, vous veillerez à :

- construire une relation de travail de qualité avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap et les personnes elles-mêmes, ainsi qu'avec les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux dont le concours sera nécessaire pour tenir un haut niveau d'ambition ;

- dégager avec les conseils départementaux, parties prenantes de la problématique de l'accompagnement en Belgique, les voies d'un accord pour engager un conventionnement commun qui devra être réalisé fin 2022 au plus tard. Une attention particulière devra être portée au public relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et qui est, d'ores et déjà, accompagné sur le territoire belge ;
- entretenir des relations régulières avec les autorités wallonnes en charge des questions du handicap. En particulier, vous serez chargé de préparer à échéance régulière la commission mixte, instance de suivi franco-wallonne de la mise en œuvre de l'accord cadre franco-wallon du 21 décembre 2011 pour la prise en charge des personnes handicapées.

Dans tous vos travaux, il s'agira en outre de participer activement à l'émergence d'une culture de la preuve de la société inclusive. A ce titre, vous chercherez à mobiliser les acteurs et personnalités reconnues en mesure d'apporter un soutien à la transformation et de fournir un appui méthodologique. Ce projet, qui doit constituer un démonstrateur de notre capacité collective à bâtir des solutions à partir des besoins individuels, devra également être appuyé par une meilleure compréhension des raisons de l'attractivité du modèle wallon. Une recherche universitaire sur ce modèle, permettant d'objectiver le caractère distinctif et la qualité des prises en charge, pourrait utilement être menée.

Vous me rendrez compte tous les mois de l'avancement de vos travaux, à partir d'une feuille de route précisément établie et des indicateurs de suivi de sa réalisation et de son impact réel pour les personnes. Vous veillerez en outre à préparer la prise de décision pour les arbitrages qui seront à rendre sur ce projet.



Sophie CLUZEL